

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/02/2024

Référence
10B2024

Objet de la délibération
TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

Date de la convocation
15/02/2024

Date d'affichage
15/02/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
Le : 26/03/2024

Et

Publication ou notification du :
26/03/2024

L' an 2024 et le 20 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BURGEVIN Christiane, Maire

Présents : Mme BURGEVIN Christiane, Maire, Mmes : COLLOT Marie, LARUE Delphine, SAULNIER Martine, MM : ANDRÉ Nicolas, LANCELOT Gérard, MIRLOU Jean, PETIAU Xavier, REDON Jacky, THILLOU Davy

Excusés :

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : Delphine LARUE

Objet de la délibération :

TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer les tarifs municipaux 2024 comme suit :

• **SALLE POLYVALENTE**

Habitant de la commune :

- 280€ le week-end
- 340€ le week-end avec chauffage
- Inclus des arrhes pour 80€. Non remboursables si désistement à moins de 21 jours avant la date de la location.

Habitant hors commune :

- 450€ le week-end
- 510€ le week-end avec chauffage
- Inclus des arrhes pour 130€. Non remboursables si désistement à moins de 21 jours avant la date de la location.

Les entreprises et associations hors-commune devront payer 150€ pour la location d'1 journée de salle.

• **CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL** :

1. 15 ans : 100 €uros/personne
2. 30 ans : 150 euros/personne

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/3/2024

ID : 045-214503393-20240220-10B2024-DE

• **CASE DE COLUMBARIUM DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL :**

1. 10 ans : 460 €uros
2. 15 ans : 660 €uros
3. 30 ans : 1 050 euros

Plaque fournie - Gravure à la charge de l'acquéreur.

• **TARIF PHOTOCOPIE :**

0.40€ la photocopie à partir de 20 exemplaires par demande.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/03/2024
Le Maire
Christiane BURGEVIN

P.O

X. PETIAU

